

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 006-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.51

Déposée le: 16.01.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: 210/2015 25 février 2015
Direction: Direction de l'économie publiqueDirection de l'économie publique
Classification: –



Renonciation par la BNS de défendre le cours plancher du franc suisse face à l'euro

Le 15 janvier dernier, la Banque nationale suisse (BNS) a décidé de ne plus soutenir le cours plancher du franc suisse (franc) contre l'euro par des achats massifs et répétés de la devise européenne. Cette décision a provoqué une appréciation du cours du franc face à l'euro mais aussi face à d'autres devises telles que le dollar américain. Un franc s'échange maintenant contre un euro (situation le 16 janvier 2015), alors que depuis le 6 septembre 2011, le cours entre le franc suisse et l'euro fluctuait à l'intérieur de très faibles marges aux alentours de 1,20 franc pour un euro. Pour tenter d'atténuer la hausse du cours du franc, la BNS a aussi décidé de fixer à – 0,75 pour cent le taux d'intérêt appliqué aux avoirs en comptes de virements auprès de notre banque centrale. Pour l'instant, cette mesure ne semble pas ralentir l'envolée du franc.

La décision de la BNS d'abandonner le cours plancher du franc contre l'euro va entraîner des effets très négatifs pour l'industrie d'exportation et pour le tourisme. Par ailleurs, la chute du cours des actions suisses va induire une période d'incertitudes et un pessimisme très dommageables pour l'économie suisse. La conjugaison de ces deux effets délétères risque de conduire à la suppression de milliers d'emplois et donc à une hausse importante du taux de chômage. Nous devons aussi nous attendre à une récession ou, dans le meilleur des cas, à une croissance très faible. Les recettes fiscales pourraient diminuer.

Notre canton pourrait être particulièrement touché par la décision de la BNS. Chez nous, l'industrie d'exportation et le tourisme représentent une part importante du PIB cantonal.

Il est évidemment impossible de prévoir avec exactitude la nature et l'ampleur des incidences de la décision de la BNS.

Nous prions toutefois le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont, à ses yeux, les effets prévisibles de la forte hausse du franc sur l'économie bernoise ?
2. Quels sont, à ses yeux, les effets escomptés de l'appréciation du franc sur les finances cantonales ?
3. Le Conseil-exécutif pense-t-il intervenir auprès de la Confédération et des autres cantons pour réfléchir à des mesures communes susceptibles d'atténuer les effets délétères de la hausse du franc sur l'économie ?
4. Le Conseil-exécutif envisage-t-il de prendre des mesures relevant de sa compétence pour soutenir l'économie bernoise en ces temps difficiles pour elle et pour une part importante de notre population ?

Réponse du Conseil-exécutif:

La force du franc suisse préoccupe beaucoup les milieux économiques et politiques ainsi que la société. Ses effets sur l'économie bernoise seront en principe les mêmes que sur l'économie nationale. En raison de sa structure économique, toutefois, le canton de Berne sera particulièrement touché : quatrième canton exportateur de Suisse, il a exporté des marchandises pour une valeur de 15,5 milliards de francs en 2014. La part la plus importante de ses biens d'exportation (soit les deux tiers) provient de l'industrie chimique et pharmaceutique, de l'horlogerie et de l'industrie mécanique. Les entreprises axées sur l'exportation sont réparties dans tout le canton ; le marché intérieur est lui aussi confronté aux effets du franc fort via leurs fournisseurs. Quant au tourisme, il est fortement dépendant des taux de change.

Il est pour l'heure impossible de prévoir comment le cours du franc évoluera ces prochains mois face à l'euro et à d'autres devises. L'impact qu'aura l'abolition du cours plancher sur le produit intérieur brut, le chômage et la consommation intérieure est également très difficile à évaluer. Le Conseil-exécutif analyse la situation en permanence. Il est déterminé à faire avancer les projets de son ressort qui permettent de renforcer durablement le site économique bernois et, par conséquent, la compétitivité des entreprises bernoises. Le renforcement du site économique fait notamment partie des neuf objectifs du programme gouvernemental de législature 2015-2018. En tant que base d'application de cet objectif, la stratégie économique 2025 vise à maintenir de bonnes conditions générales pour l'économie bernoise.

Le Conseil-exécutif répond comme suit aux différentes questions posées :

1. Tout comme la Suisse de manière générale, l'économie bernoise ressentira fortement les effets de l'abolition du cours plancher du franc contre l'euro. A l'heure actuelle, toutefois,

l'ampleur de ces répercussions sur le produit intérieur brut et le chômage est tout aussi malaisée à évaluer que l'incidence de cette décision sur la consommation intérieure.

2. Les changements économiques se répercutent également sur les finances du canton de Berne, par exemple sur ses recettes fiscales. Sans compter qu'une éventuelle baisse conjoncturelle influera sur l'emploi et, à moyen terme, sur l'aide sociale. Avec la faiblesse généralisée des taux d'intérêt et l'instauration d'un taux négatif, le canton voit la charge de ses intérêts allégée. D'une manière générale, il est encore trop tôt pour évaluer les effets de l'appréciation du franc sur les finances cantonales.
3. Le Conseil-exécutif analyse la situation en permanence. Il est déterminé à faire avancer les projets relevant de son ressort qui permettent de renforcer durablement le site économique bernois et, par conséquent, la compétitivité des entreprises bernoises. En tant que président de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'économie publique (CDEP), le conseiller d'Etat Andreas Rickenbacher a la possibilité d'échanger régulièrement ses vues avec les représentants d'autres cantons et de la Confédération.
4. Les outils à court terme proposés par l'assurance-chômage – dont le chômage partiel est le plus important – viennent compléter les stratégies de politique économique axées sur le plus long terme. Cet instrument permet aux entreprises de pallier un recul temporaire des activités et de préserver les emplois. Depuis le 27 janvier 2015, les entreprises peuvent à nouveau s'en prévaloir en invoquant les fluctuations du taux de change.

Au Grand Conseil